

Avec trente députés, nous pourrions détenir la balance du pouvoir à Ottawa
(Marcel Léger)
— B 7

Le directeur du service de police démissionne
— A 3



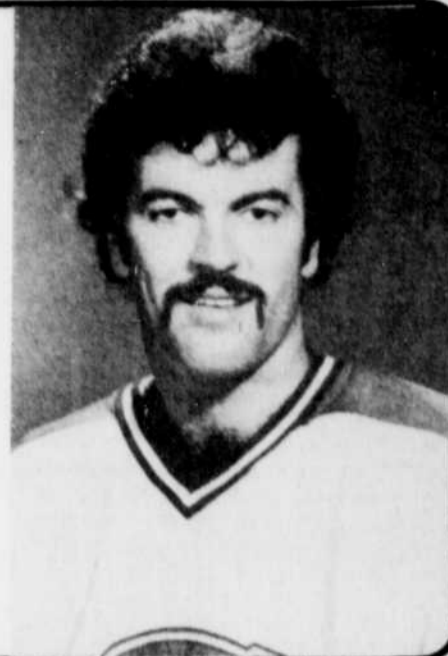
Jean-Paul Pelletier

Plaidoirie de la défense

Quelle intention avait LACROIX?
— A 2

Repêché par les Sabres

Lambert à nouveau dirigé par Scotty Bowman
— D 1



la tribune

72^e ANNEE — No 193 — 32 PAGES — 4 CAHIERS — SHERBROOKE, MARDI 6 OCTOBRE 1981 —

(SAMEDI 80^e) 30^e
Livraison à domicile \$1.85 par semaine

TUÉE en tentant d'éviter un CHEVREUIL

L'institutrice a perdu la maîtrise de son auto et est entrée en collision avec un camion



par Gilles Dallaire

EASTMAN — Une jeune institutrice qui venait tout juste de prendre congé de ses élèves et qui s'appretait à regagner son foyer a perdu la vie, hier après-midi, quand, en tentant d'éviter un chevreuil qui traversait la chaussée, elle a perdu la maîtrise de sa voiture qui est entrée en collision avec un camion chargé de gravier.

La jeune femme, Mme Carole Marcoux, qui était âgée de 32 ans et qui demeurait à Mansonville où son époux, M. Jacques Marcoux, président de la Chambre de commerce de l'endroit, possède une ferronnerie, a été tuée sur le coup.

La tragédie est survenue sur la route 249, à trois kilomètres d'Eastman où la jeune femme qui était titulaire d'une classe de première année enseignait.

Sous la force du choc, le ca-



Un chevreuil qui traversait la chaussée a provoqué la tragédie qui a causé le mort de Mme Carole Marcoux.

mion que conduisait M. Marcel Morin, un entrepreneur en transport qui demeure à Eastman, a été projeté dans un fossé, subissant de lourds dommages.

L'automobile qui est devenue le tombeau de Mme Mar-

coux a été totalement démolie. Quant au chevreuil, il a été tué sur le coup.

Des policiers appartenant au détachement de Cowansville de la Sûreté du Québec ont été appelés sur la scène du drame.

Voie de contournement nord: Clair confirme

De la 55 au CHUS: 3 ans

Début des travaux dans QUELQUES MOIS

par Gilles Dallaire

SHERBROOKE — Dans trois ans, l'autoroute 55 sera reliée à la route 216, à la hauteur du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, par une autoroute à deux chaussées séparées longue de 7,6 kilomètres qui enjambera la rivière Saint-François, à mi-chemin entre Sherbrooke et Bromptonville, sur un pont long de 877 pieds, ancré sur des piliers de béton, qui surplombera la voie ferrée des Chemins de fer nationaux, la route 143 et le boulevard St-François.

«La construction de cette voie rapide dont le coût a été évalué à 25,000,000\$ précèdera de peu la construction, au coût de 11,000,000\$, d'une autre route longue de 9,1 kilomètres qui reliera la route 216 à la route 112, à mi-chemin entre Fleurimont et Ascot Corner», a révélé le ministre québécois des Transports, Me Michel Clair, au cours d'une conférence de presse qu'il a tenue, hier, à Sherbrooke, et à laquelle ont assisté le député du comté de Sherbrooke, Me Raynald Fréchette, ministre québécois du Revenu, le député du comté de St-François, M. Real Rancourt, et des hauts fonctionnaires délégués par la direction régionale du ministère des Transports.

Cette autoroute qui permettra aux automobilistes qui désirent se rendre au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke ou encore atteindre la route 112 sans traverser le quartier des affaires de la métropole de l'Estrie sera mise en chantier à peu près en

Clair "exauce" quelques vœux:

- Nouvelle signalisation sur la 10-55
- L'intersection de la mort réaménagée

— A 4

même temps que sera corrigée, sur la route 112, à mi-chemin entre Deauville et Omerville, une courbe très raide qui a été, depuis un an, le théâtre de nombreux dérapages, à peu près en même temps aussi que seront réaménagées les approches de l'échangeur qui a été construit sur l'autoroute 10-55, à l'intersection de la route 112 et de la route 249, carrefour où, dans le passé, plusieurs automobilistes ont perdu la vie ou ont été victimes de graves blessures.

«Le coût de ces travaux a été évalué à 2,600,000\$», a expliqué le ministre des Transports qui a aussi révélé que les nouveaux panneaux de signalisation qui seront installés, au printemps, près des sorties 41, 50 et 54 de l'autoroute 10-55, indiqueront la proximité de la ville de Sherbrooke. De plus, les panneaux minuscules qui, au carrefour de cette voie rapide et de la route 249, indiquent la proximité de la ville de Windsor seront remplacés par des panneaux aux dimensions beaucoup plus grandes et le nom de cette ville apparaîtra sur le panneau qui a été installé en bordure de l'autoroute 55, à proximité de l'autoroute 410.

Le maire de Sherbrooke, Me Jacques O'Bready, de même que les représentants de la Chambre de Commerce qui ont piloté le dossier de la voie de contournement, n'ont pas été invités à assister à la rencontre de presse.



L'intersection de la route 112 et de l'autoroute 10-55 fera bientôt l'objet de travaux qui nécessiteront des déboursés de plusieurs millions de dollars.

bonne journée!

TEMPÉRATURE—
NUAGEUX: 14 C.
DEMAIN: AVERSES

C-2

SPORT—
RAINES RÉDUIT AU RÔLE DE COUREUR SUPPLÉANT DANS LES SÉRIES

D-1

ÉTATS-UNIS—
CARTER APPUIERAIT LA VENTE DES AWACS

C-6

CANADA—
MME THATCHER D'ACCORD POUR SOUMETTRE LE PROJET TRUDEAU AU PARLEMENT

B-8

QUÉBEC—
LES MARCHAND FORCÉS D'ÉTIQUETER LEURS PRODUITS?

B-7

- ARTS et DIV..... D-7
- CARR. et PROF..... B-5
- DÉCÈS..... C-5
- D'UNE LIGNE..... D-6
- FINANCE..... B-4
- PETITES ANNONCES C-1
- ROMAN..... C-4
- VIVRE EN '81..... C-8

persiflage

Les Expos n'ont jamais perdu en séries éliminatoires.

—O—
Pendant que les libéraux fédéraux jouent à l'opposition au Québec, les péquistes se mêlent d'élections fédérales: la vraie souveraineté-association!

—O—
Désormais il n'y a pas que les industries qui contourneront Sherbrooke.

Le secteur de l'amiante en difficulté

Alors que la Société Asbestos procédait ce matin à la mise à pied de 1.500 travailleurs, la mine Carey Canada d'East-Broughton a annoncé pour sa part qu'elle cessera complètement ses opérations du 18 au 24 octobre prochain si le carnet de commande ne s'améliore pas de façon sensible. Les entrepôts de la compagnie minière contiendraient en effet de 15,000 à 20,000 tonnes de marchandises invendues. D'autre part, le plus important syndicat minier de la région de Thetford-Mines a qualifié "d'alarmiste" l'attitude de Michel Chartrand, qui a déclaré que l'industrie de l'amiante n'avait plus d'avenir. Quant au maire d'Asbestos, Roch Fréchette, il a promis de tenter de démolir le mur qui persiste toujours entre la Johns-Manville et la Société Asbestos.

— A 5, A 6

Les audiences publiques du MEER à Sherbrooke

Le CRD revendique le statut de "ZONE SPÉCIALE" pour l'ESTRIE
— B 1



Le procès de Lacroix pour l'empoisonnement de son épouse

Plaidoirie de la défense

Quelle INTENTION avait Roger Lacroix?



SHERBROOKE (psj) — "Quelle intention avait Roger Lacroix? L'intention de tuer son épouse, ou de lui administrer un poison pour mettre sa vie en danger, ou de lui causer des lésions corporelles ou l'intention de l'affliger, de la tourmenter?"

Cette question à plusieurs volets, le criminaliste Jean-Pierre Rancourt l'a posée, hier, aux sept hommes et cinq femmes du jury alors que le procès de Roger Lacroix, accusé d'avoir tenté de commettre un meurtre sur la personne de Ginette Therrien Lacroix en faisant en sorte qu'elle prenne un poison, entrait dans sa phase finale.

Et s'il a posé cette question c'est parce qu'il estimait que toute la cause tournait autour de l'intention que pouvait entretenir Roger Lacroix et pas d'autre chose.

La plaidoirie de Me Rancourt a été interrompue à 16h35, hier, avec l'ajournement de l'audience. Me Rancourt la complètera ce matin.



Me Jean-Pierre Rancourt

Pour le défenseur, il ne fait aucun doute dans son esprit que Lacroix ne voulait pas tuer son épouse mais qu'elle cesse de prendre des médicaments.

Lacroix ne voulait pas tuer son épouse mais "la rendre malade pour qu'elle cesse de prendre des médicaments".

(Me Jean-Pierre Rancourt)

Poudre à fourmis

Puis il a soulevé une autre question: Est-ce possible que Roger Lacroix ait déposé de la poudre à fourmis, un produit à base d'arsenic, dans les breuvages de Ginette Therrien? "Oui c'est possible. Il l'a admis. Il a fait quelque chose de pas correct, mais il ne voulait pas la

tuer. Il a commis un geste pas correct mais il y a des distinctions à apporter dans l'interprétation de ce geste et c'est là que c'est important."

Lorsque Me Rancourt parle des distinctions, il fait référence à la fameuse question à volets.

Dans une salle d'audience remplie à craquer, où la vieille horloge — si la pauvre fonctionnait — aussi véteuste que le mur auquel elle est sus-

pendue, n'aurait aucune peine à faire entendre son tic-tac dans les moments de silence de la plaidoirie, tous les yeux, toutes les oreilles des dizaines de gens présents étaient tournés vers le jury qui aura à rendre le verdict.

"Qu'est-ce que la couronne a voulu prouver?" de poursuivre Me Rancourt. "Que Ginette Therrien Lacroix a été malade par le poison, que les conséquences de l'empoisonnement ont été épouvantables? C'est un fait non contesté. Que Roger Lacroix a donné le poison? Il l'a admis. Que Roger Lacroix avait l'intention de tuer son épouse? Ca, c'est plus difficile à prouver."

Lorsque quelqu'un veut tuer quelqu'un, ça prend un mobile, d'expliquer Me Rancourt. "L'accusation a tenté de démontrer un mobile. Faut-il voir dans la reconnaissance de dette de 10.000 \$, un tel mobile alors qu'il s'engageait à rembourser cette dette lorsque la poursuite de 150.000 \$ aboutirait? Pour clarifier l'hypothèse alors? Cela voudrait dire qu'il aurait eu un mobile avant juillet 1980 puisque le poison a été administré une première fois en avril et un autre, après juillet 1980, puisque les projets de construction ont été édités au cours de l'été? Non les dates ne concordent pas. Un gars qui veut tuer sa femme, va-t-il acheter la maison et s'engager à rembourser seul l'emprunt de 25.000 \$?"

Me Rancourt s'est alors demandé s'il y avait un autre mobile. La passion?

"Si t'aimes ta femme, de souligner l'avocat, pourquoi tu vas la tuer? Et tout dans la preuve démontre qu'il l'aimait comme un fou sa femme." Puis Me Rancourt s'est appliqué à décrire le caractère singulier de son client, son petit monde fermé, sa façon à lui de régler ses problèmes et... des problèmes de sexe et de médicaments, il y en avait dans le couple. Il a invité le jury à lire dans le cahier de poèmes rédigé durant les premiers mois de mariage les preuves de ce qu'il avançait. "Et cela a été écrit en

1975, cela n'a pas été fabriqué pour la preuve de la défense."

"Lacroix vivait pour sa femme"

Il continue. "Lacroix vivait pour sa femme, pas pour autre chose. Il y a eu des chicanes sur le sexe, sur les médicaments. Y bouge pas. Y reste à côté. Au lieu de se prendre une maîtresse, de divorcer comme le ferait la plupart des gens, il essaye de trouver des solutions. Sa façon de réagir, de mettre des médicaments, moi je trouve pas que ça grand allure. Quand il raconte qu'il mettait des surplus de médicaments et du poison, pour lui ça peut-être du bon sens. Pas pour nous autres."

Tout en qualifiant l'accusé "d'être exceptionnel", de "gars pas normal", l'avocat a décrit les essais infructueux de Lacroix pour rendre sa femme malade avec les médicaments. "Il a raconté que ça la rendait plus dopée. Pas plus. Aussi quand il a utilisé le poison, la 1ère fois, il a obtenu du résultat. Elle a été malade; elle aurait même pensé que ce pouvait être les médicaments. Il avait atteint son but. La poursuite va tenter de vous présenter Roger Lacroix comme un génie mais il n'avait pas de laboratoire chez lui pour deviner la quantité d'arsenic dans chaque cuillerée. Ensemble on va essayer de voir quelle sorte de gars il est. Il ne faut pas oublier qu'il y a eu un laps de temps entre chaque hospitalisation. Pourquoi attendre avant d'en remettre du poison? On va tout analyser cela" de dire Me Rancourt au moment où le juge Carrier Fortin qui préside le procès a annoncé l'ajournement à ce matin.

Il est probable qu'aujourd'hui, le procureur Claude Chartrand puisse également offrir sa plaidoirie aux membres du jury. Quant aux autres prévisions, on s'attend à ce que le juge Fortin fasse son adresse aux jurés mercredi matin.

Transport-Accompagnement repart en neuf le 13 octobre

Par Lise Ouellette

SHERBROOKE — Transport-Accompagnement, ce service pour personnes âgées, paralysé depuis plusieurs semaines par un manque de fonds, repartira en neuf le 13 octobre prochain.

Fort d'une subvention de 2.935 \$ allouée par le Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS), à la suite de pressions, Transport-Accompagnement doit toutefois modifier quelque peu son fonctionnement, incluant une hausse de la contribution des usagers.

un déplacement aller-retour, dans les limites de la ville, et à 4 \$ pour un transport au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS).

Cette somme sera payée par l'utilisateur, lequel voit lui aussi sa quote-part indexée. Elle était antérieurement de 2 \$.

Outre le nouveau numéro de téléphone à composer et qui est maintenant 562-3121, Transport-Accompagnement ne subit pas de modification majeure.

Ce service parrainé par Joie de vivre, s'adresse toujours à la clientèle

des 50 ans et plus, à faibles revenus, qui ont besoin d'aide pour se préparer et se rendre à l'hôpital ou chez le médecin. Les usagers sont admis en autant qu'ils ne puissent recourir à leur famille, à des connaissances ou à des voisins.

Les responsables de Transport-Accompagnement insistent sur le fait que le service à rendre par le bénévole ne se limite pas à agir comme chauffeur mais à aider la personne et à demeurer avec elle durant sa visite, pour ensuite la ramener et l'aider encore au retour.

En ce moment, Transport-Accompagnement tente précisément de recruter des bénévoles et il fait appel à toutes les personnes de bonne volonté, bien sûr, mais surtout aux nombreux individus qui doivent déjà se rendre dans les différents hôpitaux, services ou bureaux de santé. La répartitrice prendra leurs noms et disponibilités et s'occupera de les paier avec les besoins d'un usager.

Les bénévoles doivent composer le même numéro que les usagers et ce, du lundi au vendredi inclusivement, entre 14 et 17 heures.

Nouvelle répartitrice

Au cours d'une entrevue, hier, la coordonnatrice Ja-Nine Raiche, la présidente des groupes Joie de vivre, Mme Rose Laroche, et la vice-présidente, Mme Alida Cyr, ont annoncé la nomination d'une nouvelle répartitrice, en la personne de Mme Florence Paquet.

En outre, puisque la subvention suffit à peine à couvrir les frais du local et la rémunération de la répartitrice, les bénévoles qui seront disposés à aider et accompagner les gens âgés lors de leurs visites à l'hôpital ou au bureau du médecin, recevront une compensation moindre qu'auparavant.

Les 9 \$ seront ramenés à 3 \$ pour

Les étudiants en assistance sociale VICTIMES d'un conflit de travail

SHERBROOKE — Les étudiants du département d'assistance sociale du Collège de Sherbrooke sont victimes d'un conflit de travail.

C'est ce qu'ils ont tenté de faire comprendre hier, alors que jouant au ballon volant sur la pelouse du pavillon 5 du Collège, ils se lançaient un ballon par-dessus la tête d'un groupe d'éèves portant des pancartes, une équipe représentant l'Administration du CEGEP et l'autre le Syndicat des enseignants.

"Le problème, dit le porte-parole des étudiants en assistance sociale, vient de ce que le 'pairage', c'est-à-dire l'organisation des stages pour les étudiants d'assistance sociale, n'est actuellement assuré par personne, l'Adminis-

tration disant qu'il s'agit du travail des enseignants et les enseignants disant que le 'pairage' ne fait pas partie de leur tâche."

Le point de vue des parties, selon les étudiants d'assistance sociale, est différent, car l'Administration veut bien que le pairage soit fait par les professeurs en autant qu'elle ne soit pas obligée de payer ces professeurs. Le syndicat, de son côté, croit qu'il faudrait libérer un enseignant pour faire faire ce travail. De plus, le Syndicat voudrait que cette question fasse partie des objets de la négociation provinciale des enseignants des collèges quand les autorités du Collège de Sherbrooke pensent qu'il faudrait engager à ce sujet une négociation locale.

Les visites à la tribune



Le Séminaire de Sherbrooke

La semaine dernière, les pensionnaires du secondaire 1, 2, 3, 4 et 5 du Séminaire de Sherbrooke, visitaient les bureaux et ateliers du journal La Tribune. Le groupe, comprenant 30 étudiants, était sous la direction de M. Roger Bourque, responsable du pensionnat. On les voit ci-contre, dans la section des sports du service de la rédaction, alors qu'à l'avant-plan, le journaliste M. Jean-Paul Ricard est à rédiger une nouvelle sportive.

King wellington
REDIGE EN COLLABORATION

La Loge 67 des Elans s'est donné un nouvel exécutif ayant à sa tête comme haut commandeur Claude Babeux... ce dernier a été élu avec toute son équipe... le souper des élections a été un grand succès grâce à une magnifique travail de Gaston "Hot Dog" Bérard et son épouse... La Loge 67 organise encore cette année les "brunch du dimanche" à compter du 11 octobre...

Puisqu'il est question de golf, on raconte que Jacqueline Beaudoin, dans sa participation à différents tournois, ne jouera que les trous qui rapportent des prix... elle est la spécialiste des trois à six trous par match...

Mardi et mercredi soir, les 6 et 7 octobre, les étudiants en techniques policières du CEGEP feront du porte-à-porte dans le cadre de la campagne financière annuelle de la Société d'Arthrite... Les troupes "policières" sont dirigées par Jean-Paul Pelletier...

C'est Gaétane Tessier du département de physiothérapie du Centre hospitalier St-Vincent-de-Paul qui a été la récipiendaire la semaine dernière du titre de "secrétaire de la semaine" remis par l'Association des secrétaires de l'Estrie...

Lors d'une récente partie de golf, probablement une des dernières de la saison, Jean-Guy Lacroix a réussi un trou d'un coup au club de golf Country Club... ses compagnons motards espèrent, le message étant maintenant largement publié, qu'ils seront désormais immunisés contre toute autre version de l'exploit...

Lors d'un récent tournoi de "500", Ovide St-Cyr, pourtant reconnu comme un champion aux cartes, a vu de près plusieurs "bibittes"... ce n'est que grâce à l'habileté et à la performance de sa partenaire qu'il a pu garder intacte sa réputation...

Pour vos TAPIS - PRELART - TUILLE
LES MEILLEURS
BUREAU & BUREAU
600 West, rue GALT, SHERBROOKE
Irene Paré
569-9586

La Quotidienne
894

"d'une ligne...
... à la page"
page D-6
43094

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.
Tel.: 569-9201, J.K. 2X8
Journal quotidien publié à Sherbrooke par
La Tribune Ltée. Fondé le 21 février 1910

YVON DUBÉ
Président et Éditeur

JEAN-GUY FARAH
Adjoint au président (adm.)
et Secrétaire-trésorier

LIONEL DALPÉ
Adjoint au président (prod.)
et Éditeur adjoint

RÉDACTION

JEAN VIGNEAULT
Rédacteur en chef
JACQUES LAFONTAINE
Chef éditorialiste-adjoint

SERGE GOSSELIN
Directeur de l'information
CHRISTIAN BELLAVANCE
Chef des nouvelles

GILLES DALLAIRE
Adjoint au chef des nouvelles

MICHEL DIONNE
Chef de pupitre

DENIS MESSIER
Directeur des pages sportives

PUBLICITÉ

FRANCOIS VAILLANCOURT
Directeur de la Publicité

DAWSON BEAULIEU
Chef des ventes locales

PAUL ALLARD
Chef de la Production publicitaire

COMPTABILITÉ

ANDRÉ CORRIVEAU
Chef comptable
L. ALCIDE BEAUCHER
Gérant au crédit

ATELIER

JACQUES E. LEDUC
Directeur (technologie graphique)

J. JACQUES DELORME
Chef des opérations

ANDRÉ BÉLANGER
Chef de la production

EXPÉDITION

MICHEL DOYON
Chef à l'expédition
ANDRÉ JACQUES
Adjoint à l'expédition

TIRAGE

GASTON GAGNÉ
Directeur au tirage

JACQUES ROY
Chef des ventes au tirage

GÉRANTS DE DISTRICT

PIERRE BEAULIEU
Magog-Deauville-Rock Forest-
Sherbrooke-Nord

CONRAD BERGERON
Sherbrooke-Ouest

YVES BERGERON
Sherbrooke-Nord

FRANÇOIS DUBÉ
Lac Mégantic

ANDRÉ FONTAINE
Sherbrooke-Est-Ouest
Lennoxville

MICHEL LAVOIE
Coaticook — East Angus

GUY MANSEAU
Asbestos-Windsor-Richmond

JEAN-MARC PÉPIN
Sherbrooke-Est — Fleurimont

GASTON PINARD
Drummondville — Acton Vale

JEAN-LUC PINEAULT
Bois-Francs

JEAN-CHARLES POULIN
Thetford et région

Courrier de deuxième classe:

Enregistrement No 1539

Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf droits de desservir par camélot et routes motorisées: 1 an \$90.00, 6 mois \$50.00, 3 mois \$36.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays: 1 an \$150.00, 6 mois \$90.00, 3 mois \$60.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affilié à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Press. Le service de photos affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

par Doris Baker

Directeur du service de la police de Sherbrooke

Jean-Paul Pelletier remet sa démission



Jean-Paul Pelletier

SHERBROOKE — Le directeur du service de la police de Sherbrooke, M. Jean-Paul Pelletier, a démissionné de son poste. Il sera relevé de ses fonctions le 9 octobre prochain et remplacé par le directeur adjoint, M. Maurice Houle.

Au cours de l'assemblée du conseil de ville hier, les conseillers ont pris connaissance de la lettre de démission de M. Pelletier acheminée aux autorités municipales le 2 octobre. Le conseil a ajourné l'assemblée publique pendant près d'une heure avant d'accepter officiellement la démission de M. Pelletier, souhaitée pour le 2 novembre 1981, et de voter un projet de résolution le relevant de ses fonctions à partir du 9 octobre.

Même s'il a accepté la démission de M. Pelletier, le conseil a retenu ses services à partir du 2 novembre et jusqu'à la fin de l'année à titre de contractuel afin qu'il mène à terme quatre importants mandats qui lui ont déjà été confiés.

Le service de la police est un service très important et le conseil se devait d'assurer une certaine continuité. On ne pouvait pas accepter le bris complet. M. Pelletier est impliqué

dans plusieurs dossiers et il poursuivra son travail comme contractuel jusqu'à la fin de l'année", d'expliquer le maire Jacques O'Bready après que le conseil ait décidé de retenir les services de M. Pelletier jusqu'au 31 décembre 1981 moyennant un montant forfaitaire de \$7.500.

C'est uniquement à titre personnel que M. Pelletier demeurera aux services de la ville. Me O'Bready a précisé que l'agence de consultants professionnels en administration policière qu'il dirige en compagnie du directeur de la police de Rock Forest, M. Richard Parenteau, n'avait rien à voir

avec la décision du conseil de confier quatre mandats ad hoc à M. Pelletier. Le projet de résolution élaboré à la hâte à huis clos hier par le conseil et le directeur du contentieux, Me Pierre Huard, a été adopté à l'unanimité par le conseil.

Il a été résolu que M. Pelletier poursuivra le travail déjà amorcé dans la révision du budget 1982 et l'étude des fonctions des cadres. M. Pelletier aura également à compléter une étude sur l'absentéisme et à soumettre aux membres du conseil des recommandations visant à contrôler les absences au service de la police.

Finalement, M. Pelletier complètera une étude concernant les horaires de travail des policiers.

Pendant ce temps, M. Houle comblera les fonctions de directeur de la police de Sherbrooke et recevra une compensation monétaire appropriée.

Dans sa lettre, M. Pelletier n'invoque pas de raison particulière pouvant motiver son départ de la direction du service de la police si ce n'est que, selon lui, le service jouit présentement d'une réputation enviable et que devant cette situation, il se devait maintenant de poursuivre son plan de carrière.

M. Pelletier avait reçu le 7 juillet 1975, le mandat de restructurer le service de la police de Sherbrooke. Il considère avoir reçu, à ce moment, une expression de confiance de la part du conseil. M. Pelletier affirme dans sa lettre avoir rencontré la majeure partie des objectifs qu'il s'était fixés à savoir améliorer l'activité policière à Sherbrooke de même que les relations patronales et syndicales.

Pour l'année financière 1982

La CMTS anticipe un déficit de 718,000\$

SHERBROOKE (DB) — La Corporation municipale de transport de Sherbrooke (CMTS) a adopté hier ses prévisions budgétaires pour l'année financière 1982 et elle anticipe un déficit de 718.000 \$ à être réparti entre les municipalités de Sherbrooke, de Lennoxville et le Canton d'Ascot, à l'intérieur d'un budget d'exploitation de 7,7 millions \$.

Tenant compte dans sa présentation d'un budget équilibré des dispositions de la réforme sur la fiscalité municipale, qui veut que les organismes publics de transport soient subventionnés sur la base de leur revenus plutôt que de leur déficit, la CMTS s'attend à percevoir 3,1 millions \$ en subventions du gouvernement du Québec comparativement à 1,3 million \$ en 1981. Le gouvernement contribue pour 39,16% de l'ensemble des revenus de la CMTS.

Egalement, la CMTS anticipe retirer 3,8 millions \$ des usagers du transport urbain, scolaire, adapté et spécial soit 50,5% des revenus totaux. Finalement, la participation des municipalités de Sherbrooke (659.735 \$), Len-

noxville (29.800 \$) et le Canton d'Ascot (28.800 \$) représente 9,33% de l'ensemble des revenus.

L'augmentation anticipée de la participation gouvernementale aux revenus de la CMTS a été fixée à 230% pour l'exercice financier 1982.

Le président de la CMTS, M. Jean-Guy Archambault, a attribué cette hausse fabuleuse à la très forte augmentation de l'achalandage et aux subventions versées pour la construction du centre d'opérations. Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, a-t-il dit, la CMTS a enregistré entre les mois de septembre 1980 et 1981, une augmentation de 83% dans la vente de la passe-partout.

Selon M. Archambault, l'augmentation de l'achalandage depuis septembre 1981 qui a forcé la CMTS à louer cinq véhicules de la Commission de transport de la communauté urbaine de Montréal (CTCUM) pour décongestionner ses circuits, n'est pas un feu de paille.

L'augmentation est là. Elle persiste et les prévisions ont été établies en fonction d'un accroissement de cet-

te achalandage que l'on connaît présentement", a-t-il dit en précisant que dans la colonne du transport urbain, la CMTS prévoyait des revenus de 2,1 millions \$ comparativement à 1,4 million \$ l'an dernier soit une augmentation de 46%.

Au chapitre des dépenses, la Corpo-

ration municipale de transport a prévu une augmentation de 44,6% pour ses dépenses d'opérations dans le transport urbain. L'an dernier, la CMTS avait fixé ses dépenses à 2,1 millions \$ alors que pour l'exercice financier 1982, elle prétend déboursier 3,1 millions \$.

La position du comité CHARM:

Pas de régates sur le Lac des nations

par Doris Baker et Pierre Turgeon

SHERBROOKE (MR) — Tant que la preuve n'aura pas été faite que la présentation de régates sur le Lac des

Nations n'aura pas d'impact négatif sur son environnement, il n'est pas question que le Comité d'hygiène et d'aménagement des rives de la rivière Magog (CHARM) recommande la tenue d'un tel événement.

Le comité CHARM étudiait depuis quelques temps déjà la demande d'un promoteur sherbrookois M. Marc Lettre, pour présenter, en juin prochain, des régates internationales comme on en tient à chaque année à Valleyfield.

Et, selon les propos du conseiller Roger Gingues, président du comité CHARM, il est fort probable que le Conseil se pliera à la recommandation du comité CHARM à l'effet de ne pas permettre la présentation de cette compétition tant qu'on ne possèdera pas plus d'information. "Le Conseil peut difficilement aller contre son comité, a allégué le conseiller de l'ouest."

Lorsque rencontré hier matin, M. Marc Lettre a semblé surpris de voir déjà circuler la nouvelle de son projet avant même que le comité CHARM ait déposé ses recommandations. Sans vouloir le commenter, il a toutefois confirmé qu'il travaillait à ce projet depuis plus d'un mois. "Tant que j'ai les mains liées, je ne peux en parler, mais d'ici quelques jours ou d'ici la fin de semaine, je pourrai donner plus d'information, s'est-il contenté de répondre. Tout ce que je peux dire, c'est que si le projet se réalise, ce sera de grosses régates."

Par ailleurs, selon les informations qu'il a été possible de rassembler, il s'agirait d'une compétition de niveau international qui pourrait amener une

centaine d'embarcations à Sherbrooke.

Le Comité CHARM avait été chargé d'étudier le projet, particulièrement du côté pollution, et de faire ses recommandations aux membres du Conseil, remis hier soir en atelier de travail. Les membres du comité ont basé leur recommandation sur trois points bien spécifiques: le manque

d'information sur l'impact négatif que pourrait avoir sur l'environnement une telle compétition; les repercussions négatives que cette compétition pourrait entraîner sur les subventions gouvernementales pour l'ensemencement des truites et enfin la peur de voir annihiler six années d'efforts mis dans la conservation de ce cours d'eau.

À l'Université

Le budget de la bibliothèque RÉDUIT de 150,000 \$

SHERBROOKE (MR) — Le budget de la bibliothèque de l'Université de Sherbrooke pour l'acquisition de livres a été réduit de quelque 150.000 \$ pour l'année en cours.

En effet, ce budget est passé de 300.000 \$ l'an dernier à 158.000 \$ cette année.

L'an dernier, sur un total de 1 million \$ environ, la bibliothèque de l'Université prenait 700.000 \$ pour acheter des périodiques tandis qu'elle investissait 300.000 pour l'acquisition de monographies.

Pour l'année en cours, l'Université de Sherbrooke prendra encore 700.000 pour le maintien des périodiques, mais son budget pour l'acquisition de livres, ou

monographies, est réduit à 158.000 \$.

Toutefois, si des économies étaient réalisées ailleurs, de façon à corriger le budget de la bibliothèque, l'enveloppe consacrée à l'acquisition de livres pourrait faire l'objet d'une augmentation en cours d'année.

Il est à noter que le budget de la bibliothèque de l'Université est réparti entre les quatre bibliothèques de l'Université: celle du Droit, celle de Médecine, celle des Sciences ainsi que la bibliothèque centrale. La diminution du budget de l'Université étant répartie de façon proportionnelle, c'est la bibliothèque centrale qui se trouve, en terme de chiffres, la plus touchée par la réduction du budget.

Lettre de Hamel pas parvenue aux syndicats

SHERBROOKE (MR) — Le contenu de la lettre adressée par le recteur Claude Hamel aux représentants des six syndicats et associations du personnel de l'Université de Sherbrooke n'a pas été rendu public hier, l'Université disant préférer que le personnel en prenne connaissance lui-même plutôt que par le biais du journal La Tribune.

C'est la position adoptée par l'Université de Sherbrooke, alors que la lettre concernant l'hypothèse de renonciation du personnel à une augmentation de salaire de 4 pour cent devait être envoyée hier aux représentants des syndicats et des associations de l'Université.

Selon un porte-parole de l'Université, la lettre bien qu'écrite, n'était pas encore parvenue aux représentants des associations et des syndicats de l'Université.

Dans les coulisses de l'hôtel de ville

La ville approuve

SHERBROOKE (DB) — Le conseil de ville a accueilli favorablement hier la requête de la Fédération des coopératives d'habitation populaire des Cantons de l'Est demandant aux élus de considérer comme édifice public l'immeuble situé à l'intersection des rues Sanborn et Brooks aux sens des dispositions du règle-

ment de zonage. La Fédération y établira son siège social et ses bureaux administratifs. A son sens, cette relocalisation au centre-ville lui permettra de se doter de locaux plus adéquats qui favoriseront en qualité et en nombre les relations entre elle et ses 350 membres.

Hausse des valeurs

Le service d'évaluation a établi à 1,1 milliard \$ l'ensemble des valeurs du rôle de la ville pour 1982 soit une augmentation de 3,3% comparativement à 1981 où elles se sont élevées à 1,06 milliard \$. L'évaluation imposable se chiffre à 749,6 millions \$ et les valeurs non imposables à 353,7

millions \$. En 1981, l'évaluation imposable a été établie à 718 millions \$ soit 31,6 millions \$ de moins que pour 1982. Pour leur part, les valeurs non imposables se sont accrues de 1% ou 3,6 millions \$ pour 1982 puisqu'elles ont atteint 350,1 millions \$ en 1981.

Revitalisation du centre-ville

Le conseil a déposé pour étude un document intitulé "Programme d'intervention global pour le centre-ville de Sherbrooke" et sollicitera la participation financière du gouvernement du Québec à ce programme mis de l'avant dans le but de revitaliser le centre-ville de Sherbrooke. Le directeur de la division d'urbanisme, M. Michel Archambault, a déjà

laissé savoir à La Tribune que la réalisation du programme en quatre phases sur une période de vingt ans, nécessiterait une aide financière de près de 15 millions \$ de la part des gouvernements fédéral et provincial. Il avait également établi la participation de la ville au programme à environ 3 millions \$.

Les sept inculpés de trafic de stupéfiants remis en liberté

SHERBROOKE — Les sept individus de Magog, qui avaient été inculpés de trafic de stupéfiants, ont été remis en liberté provisoire d'ici à leur enquête préliminaire le 13 courant.

Ils avaient été traduits hier devant le magistrat Benoît Turmel de la Cour des sessions de la paix pour faire face à une enquête en détention.

Les prévenus ont été identifiés comme étant Allan Bombardier, Léopold Meunier, Daniel Roy, Luc Poirier, Yvan Rodrigue, Daniel Poulin et Carl Cadorette, âgés de 20 à 34 ans.

Le procureur Danielle Gauthier avait retiré son opposition à la fixation d'un cautionnement dans le cas des six premiers moyennant certaines conditions statutaires.

Ces individus avaient été arrêtés vendredi à la suite d'une série de perquisitions dans la ville par la police dans le cadre de ce qu'elle a appelé "l'opération-soleil".

Ils sont accusés de possession de stupéfiants et de trafic de stupéfiants à des agents doubles de la police.

Marx à la prison de la rue WINTER

SHERBROOKE — La prison commune de Sherbrooke figure sur l'itinéraire du député Herbert Marx, le critique de l'opposition en matière de Justice à l'Assemblée nationale, qui a entrepris une tournée qui le conduira dans huit prisons provinciales.

C'est au cours des prochains jours, en effet, que M. Marx visitera les prisons de Sherbrooke, Trois-Rivières, Tanguay et Amos. Déjà, il a circulé à l'intérieur des murs des prisons d'Orsainville, de Hull, de Parthenais et de Bordeaux.

"Jusqu'à maintenant, ce qui me frappe, c'est le manque de ressources. A chaque endroit, j'ai senti que les dirigeants des centres de détention veulent faire davantage pour améliorer le sort des détenus. Mais ils n'ont pas les ressources", commente-t-il.

A la suite de ces visites, le député M. Marx préparera un rapport qu'il compte soumettre à l'Assemblée nationale et au ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, avant la fin de l'année.

Juge Turmel: Québec ne commentera pas

SHERBROOKE — Le ministre de la Justice du Québec n'a pas reçu de lettre du regroupement des assistés sociaux de Sherbrooke exigeant qu'un magistrat retracte des commentaires qu'il trouve offensants et s'il en reçoit une, il ne la commentera pas selon la coutume.

C'est ce qu'a indiqué hier un porte-parole du ministère, qui était interrogé sur ce sujet. Le ministère ne commente pas les lettres qu'il reçoit mais les achemine à qui de droit.

La présidente du regroupement, Mme Hélène Bisson, avait dit que son organisme demandait au ministre de reprendre le juge et de l'obliger à se retracter dans le journal.

On se rappellera que le juge Benoît Turmel de la Cour des

sessions de la paix, à Sherbrooke, avait laissé entendre qu'une partie des prestations de bien-être social étaient utilisées pour l'achat de boisson par des bénéficiaires qui sont cités devant son tribunal.

Il a dit que l'état dépense de l'argent indirectement pour leur acheter de la bière, pour les poursuivre, les défendre et il se demandait si l'état ne paie pas leurs amendes par dessus le marché.

Le juge Turmel avait tenu ces propos dans une cause en marge de laquelle les accusés avaient désigné leur occupation comme étant "le bien-être social".

Le regroupement considère que les propos du magistrat sont offensants.

Thetford Mines

page 6

Michel Chartrand qualifié d'alarmiste

Drummondville

page 6

4 personnes pauvres volées par erreur?

Dépôts garantis



19 1/2

- 90 à 179 jours
- Dépôt initial minimum: 5000\$

Les dépôts garantis de la Fiducie du Québec. Un choix judicieux qui garantit un rendement élevé.

- taux d'intérêt garanti, de la date d'émission du certificat jusqu'à son échéance;
- possibilité d'enregistrer les dépôts à un régime

- d'épargne-retraite;
- non encaissables avant terme sauf en cas de décès.

Nos conseillers se feront un plaisir de vous fournir plus d'informations. Venez ou téléphonez.

Taux sujet à changement sans préavis. Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

SHERBROOKE
Place Jacques-Cartier
(819) 566-5667
1-800-567-6920

Fiducie du Québec

MONTREAL (514) 281-8840 LAVAL (514) 668-5223 QUÉBEC (418) 653-6811 CHICOUTIMI (418) 549-5746

desjardins

Le système routier amélioré en Estrie

La voie de contournement nord bientôt une réalité

DÉBUT des travaux dans quelques mois

par Gilles Dallaire

SHERBROOKE — "A moins que, chose assez improbable, le conseil des ministres ne force le ministère des Transports à se plier à toutes les exigences du ministère de l'Environnement, la construction du pont qui enjambrera la rivière St-François, à mi-chemin entre Bromptonville et Sherbrooke, première étape de la construction de la voie rapide qui, à la hauteur du centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, reliera l'autoroute 55 à la route 216, débutera dans quelques mois", a révélé le ministre québécois des Transports, Me Michel Clair.

La construction de ce pont long de 877 pieds sera ancrée sur des piliers de béton et qui surplombera la voie ferrée des Chemins de fer nationaux, la route 143 et le boulevard St-François entrainera, selon le ministre, des déboursés évalués à 3,600,000\$. La construction du tronçon

de la nouvelle voie rapide qui reliera l'autoroute 55 au pont débutera l'an prochain, un an avant que ne débute la construction du tronçon qui reliera le pont à la route 216. Cette autoroute à deux chaussées séparées sera vraisemblablement ouverte à la

circulation dans trois ans.

Une fois terminée la construction de cette voie rapide dont le coût a été évalué à 25,000,000\$, une route à une seule chaussée, qui pourra être élargie si la densité de la circulation rend la chose nécessaire, et qui reliera la route 216 à la route 112, sera mise en chantier.

Cette route longue de 9,1 kilomètres rejoindra la route 112, à peu près à mi-chemin entre Fleurimont et Ascot Corner.

Sa construction qui sera vraisemblablement terminée dans cinq ans entrainera des déboursés évalués à 11,000,000\$.

Selon le ministre des Transports, la construction de cette voie de contournement, réclamee à cor et à cri depuis plusieurs années, dégagera les rues du centre-ville, accélérera la circulation et permettra aux automobilistes et aux camionneurs qui se dirigent vers le quartier des affaires de se rendre dans ce quartier en empruntant la sortie de leur choix.



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire) Le député du comté de Sherbrooke, Me Raynald Fréchette, ministre québécois du Revenu, et le député du comté de St-François, M. Réal Rancourt, assistaient à la conférence de presse au cours de laquelle le ministre des Transports, Me Michel Clair, a révélé que d'importants travaux routiers.



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire) A deux kilomètres de Deauville, une courbe très raide qui, depuis un an, a été le théâtre de nombreux dérapages sera corrigée au printemps.

De nouveaux panneaux de signalisation sur la 10-55

SHERBROOKE (GD) — De nouveaux panneaux de signalisation qui indiqueront la proximité de la ville de Sherbrooke seront installés, dans quelques mois, près des sorties 41, 50 et 54 de l'autoroute 10-55, et un panneau sera même installé, à un kilomètre de la sortie 41, afin d'indiquer la proximité de ces trois sorties, a annoncé, hier, le ministre québécois des Transports, Me Michel Clair.

les panneaux minuscules qui, à la croisée de cette voie rapide et de la route 249, indiquent la proximité de cette ville seraient remplacés par des panneaux aux di-

les automobilistes qui désirent s'engager sur la route 116 ou suivre l'autoroute 51 pourront apercevoir d'une distance très respectable y sera installé.

sation qui jalonnent l'autoroute 10-55.

Parce que deux panneaux de signalisation dont l'un a été installé à deux kilomètres de l'échangeur qui relie la rue Laval à cette autoroute et l'autre, à une centaine de mètres de cet échangeur, indiquent, de façon fort visible, la proximité de la ville de Bromptonville, aucun autre panneau de signalisation ne portera le nom de cette ville. La ville d'Asbestos sera encore plus mal partagée car aucun panneau de signalisation n'indiquera

sa proximité. Le ministre a expliqué que seuls les noms de certaines villes importantes situées en bordure d'une autoroute et de la première localité située dans le voisinage d'un échangeur apparaissent sur les panneaux de signalisation. "Ainsi, le nombre des municipalités dont les noms apparaissent sur les panneaux de signalisation est limité et l'automobiliste peut atteindre sa destination en toute sécurité, sans être distraité par la prolifération des indications", dit-il.

La croisée et la courbe corrigées pour 2,600,000\$

SHERBROOKE (GD) — Des travaux qui entraineront des déboursés évalués à 2,600,000\$ seront entrepris, au printemps, au carrefour de la route 112 et de la route 249, entre Deauville et Omerville, de même qu'à la croisée de la route 112 et de l'autoroute 10-55, près de Deauville, a révélé, hier, le ministre québécois des Transports, Me Michel Clair.

"Je suis conscient des dangers qui menacent les automobilistes qui doivent emprunter l'intersection de la route 112 et de la route 249 ou l'échangeur qui a été construit, près de ce carrefour, sur l'autoroute 10-55. Afin d'atténuer ces dangers, l'agencement des rampes de

sortie et d'entrée de l'échangeur sera amélioré et les routes seront étagées. De plus, de nouvelles bretelles qui relieront la route 112 et la route 249 seront construites du côté nord de l'autoroute", a expliqué le ministre qui a révélé que la sortie qui a été aménagée au moment où l'échangeur a été construit l'échangeur

serait fermée et réaménagée légèrement en amont de son site actuel.

"Une sortie temporaire sera aménagée, pendant les travaux, afin de ne pas gêner la circulation, et l'intersection de la route 112 et de la route 249 sera étagée.

De plus, une nouvelle voie d'accès à l'autoroute sera construite, un peu en amont de cette intersection dont le profil sera amélioré", a déclaré Me Clair.

Le ministre des Transports a aussi révélé qu'au printemps un nouveau viaduc serait construit au dessus de la route 112, à deux kilomètres de Deauville, et qu'une courbe raide qui, depuis un an, a été le théâtre de nombreux dérapages, serait corrigée. De plus, une nouvelle bretelle sera construite à cet endroit.

Si le ministre des Transports n'avait que de bonnes nouvelles pour Sherbrooke, pour Windsor et pour Richmond, il réservait des surprises beaucoup moins agréables aux villes de Bromptonville et d'Asbestos qui avaient réclamé, elles aussi, une place éminente sur les panneaux de signali-



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire) Le nom de la ville de Windsor apparaîtra bientôt sur le panneau de signalisation installé près de la croisée de l'autoroute 10-55 et de l'autoroute 410.

mensions plus imposantes.

Me Clair a aussi révélé que l'intersection de l'autoroute 51 et de la route 116 qui, depuis son aménagement, a été le théâtre de nombreux accidents de la circulation, sera éclairée et qu'un panneau de grandes dimensions que

Clair fait des heureux et... quelques déçus

SHERBROOKE (GD) — Si le ministre québécois des Transports, Me Michel Clair, a répondu à bien des attentes en révélant, hier, qu'une voie rapide reliera, dans trois ans, l'autoroute 55 à la route 216, que cette route sera, quelques années plus tard, reliée à la route 112, que d'importants travaux seront entrepris, au printemps, à la croisée de la route 112 et de la route 249, que de nouveaux panneaux de signalisation qui indiqueront la proximité de la ville de Sherbrooke et de la ville de Windsor seront installés en bordure de l'autoroute 10-55 et que le croisement de la route 116 et de l'autoroute 51 sera éclairé, il a aussi déçu quelques espoirs.

Même si, pour des raisons qui me semblent à la fois arbitraires et discriminatoires, le ministère des Transports refuse d'inscrire le nom de la ville d'Asbestos sur les panneaux de signalisation qui jalonnent l'autoroute 10-55, ce serait mal me connaître que de croire que, pour un refus, j'abandonnerai la partie", a déclaré, hier, le maire de la ville d'Asbestos, M. Roch Fréchette.

Le maire de la ville de Bromptonville, M. Clément Nault, a déplore, lui aussi, la décision du ministère des Transports mais lui, non plus, ne se tient pas pour battu et il a révélé que de nouvelles démarches seraient entreprises, sous peu, dans le but de forcer le ministère à battre en retraite.

Si M. Fréchette et M. Nault ont été déçus de ne pas avoir eu gain de cause, le maire de la ville de Sherbrooke, Me Jacques O'Bready, et le maire de la ville de Windsor, M. Marcel Noël, n'ont pas caché que la construction imminente d'une voie rapide entre l'autoroute 55 et la route 216 les comblait de satisfaction car elle était l'aboutissement de démarches entreprises, il y a quelques années déjà, avec l'appui de nombreux organismes voués à l'essor économique de l'Estrie. Le maire de la ville de Windsor avait, lui, un autre motif de satisfaction: le nom de la ville dont il est le premier magistrat apparaîtra bientôt sur les panneaux de signalisation installés en bordure de l'autoroute 10-55.

Au secours du chevreuil

SHERBROOKE — L'Association régionale de conservation des Cantons de l'Est, qui regroupe 63 clubs et associations de chasseurs et de pêcheurs, a demandé hier au député de Sherbrooke à l'Assemblée nationale et ministre du Revenu du Québec, Me Raynald Fréchette, d'intervenir auprès du ministre de la Pêche, de la Chasse et des Loisirs, M. Lucien Lessard, pour que la loi limitant la chasse au chevreuil aux mâles adultes, pour les zones A3, B1 et B2, pour la saison de chasse 1981 soit intégralement maintenue.

L'Association régionale de conservation soutient que la population de chevreuils ne pourra pas supporter une telle saignée, après avoir atteint le niveau le plus bas, au cours des années 70. Les délégués ont expliqué à Me Fréchette que la population de chevreuils ne fait que commencer à remonter la côte, grâce, entre autres, à la loi qui limite les chasseurs à tuer les mâles adultes.

Enfin, en réaménageant l'intersection de la route 112 et de la route 249, le ministère des Transports comblera les vœux des automobilistes et des piétons qui craignent pour leur vie, chaque fois qu'ils doivent emprunter cette intersection, et, en corrigeant une courbe très raide, à deux kilomètres de Deauville, il calmera les appréhensions de nombre d'automobilistes qui craignent de perdre le contrôle de leur voiture, chaque fois qu'ils s'engagent dans cette courbe.

Ça porte fruit...

Épargnez avec un dépôt à terme Commerce de 1 à 2 ans.

18 1/4%

ENCAISSABLE!†

* Pour les périodes de 1 à 2 ans, intérêts versés semestriellement.
† Encaissable avant terme mais avec réduction d'intérêt.

Épargnez avec un certificat de placement d'un an, garanti par la Banque de Commerce.

19 3/4%

NON ENCAISSABLE!‡

* Pour une période d'un an, intérêts versés annuellement.
‡ Non encaissable avant terme.

Dépôt minimum de \$1 000. Renseignez-vous. Nous offrons toute une gamme de taux avantageux pour d'autres durées de placement et d'autres modes de paiement d'intérêts. Ces taux peuvent être modifiés sans préavis.



BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE

SESSION 8 SEMAINES de
DETENTE et RELAXATION
Méthode Physique et mental.
ENDROIT: Club de golf de Sherbrooke
JOURS ET HEURES:
Lundi, mardi de 19 h à 20 h 30
Mardi à 14 h au Carrefour Racquetball.
Ce cours est recommandé aux gens qui vivent dans un milieu de stress et qui veulent vivre plus calmement physiquement et mentalement.

MARC ETHIER
Directeur des cours
INSCRIPTION 563-6570
10 h à 18 h (Nombre limité)
Début des cours: 26 octobre \$40.00

Vous vivrez des expériences de relaxation et de détente qui vous apprendront à contrôler la puissance de votre

CONTRÔLE MAITRISE ENERGIE
CENTRE
Marc Ethier
72714



Par Yvon Rousseau

ASBESTOS — "Je ne veux pas faire le procès de personne, de dire le maire d'Asbestos, M. Roch Fréchette, mais il y a des divergences de vues très sérieuses entre certains des intervenants principaux du dossier qui peut faire revivre Asbestos et nous tenterons de crever l'abcès et de déterminer qui dit vrai et qui ment".

M. Fréchette a ajouté qu'il y a un mur qu'il faut franchir et qui sépare la compagnie Johns-Manville et la Société nationale de l'amiante, un organisme créé par le gouvernement du Québec pour orienter le développement des compagnies d'amiante qui s'y trouvent.

"Nous verrions mal, dit-il, que ces divergences de vue entre deux organismes ou que des conflits de personnalité occasionnent une situation où la population d'Asbestos paierait la note".

Des inquiétudes

M. Roch Fréchette a raconté que la compagnie Johns-Manville a fait part à la ville de certaines inquiétudes, à l'effet que la Société nationale de l'amiante devienne un grand compétiteur de la mine Jeffrey et que ce soit les citoyens qui paient la note. La Johns-Manville déplore surtout avoir à compétitionner contre une société d'état.

"La Johns-Manville ne croyait pas, il y a quelques années, à la création de cette Société nationale de l'amiante, pourtant, elle existe et constitue véritablement un compétiteur sérieux pour la mine d'Asbestos", de dire le maire, qui considère la Johns-Manville en plein droit de se poser des questions.

"En contrepartie, dit-il, la SNA se dit surprise des réactions de la Johns-Manville et qu'elle serait d'accord, demain matin, pour devenir partenaire des propriétaires de la mine Jeffrey, en vue de l'ouverture d'une usine de transformation des produits de l'amiante, à Asbestos".

La SNA souligne le refus continu de la compagnie d'Asbestos de collaborer avec elle et le maire Fréchette ajoute que la firme Johns-Manville se refuse, sous prétexte de non rentabilité, à relever cette offre du gouvernement, qui va jusqu'à laisser le choix du genre d'entreprise de transformation à la J.-M. Un colloque organisé par la SNA, précisément sur la transformation des produits, a récemment été

boudé par la compagnie minière d'Asbestos. Le maire Fréchette admet qu'il est difficile d'aider quelqu'un qui n'est pas là, ajoutant qu'il semble que l'avenir appartient encore à l'amiante.

Pas condamner

"Nous ne visons pas à condamner l'un ou l'autre, de dire le maire, mais nous voulons une quote-part juste pour les citoyens d'Asbestos". Le conseil municipal d'Asbestos reproche toutefois, d'une certaine façon, au gouvernement du Québec de ne pas avoir tenu ses promesses de 1977 et de ne pas avoir forcé les compagnies d'amiante, qui exploitent le sous-sol, à transformer le produit chez nous, pour y créer des emplois.

"Nous sommes contre la nationalisation, au départ, de dire le maire Fréchette, mais nous favorisons cette formule s'il n'y a pas d'autres alternatives".

Le maire d'Asbestos, M. Roch Fréchette, ne peut s'empêcher de broyer un peu de noir quant à l'avenir économique de sa ville, d'autant plus qu'une bonne proportion des employés mis à pied l'an dernier, par la Johns-Manville, commencent déjà à quitter la ville pour se trouver du travail dans une autre municipalité, parce qu'ils ont cessé de retirer des prestations de l'assurance-chômage.

"Nous avons commencé à assister impuissant à une exode de plus en plus inquiétante de nos jeunes citoyens, travailleurs de la Johns-Manville", a-t-il ajouté.

"La récession économique actuelle, qui affecte toutes les villes du pays, dit-il, se fait sentir d'autant plus fort à Asbestos, que le marché mondial de l'amiante a aussi considérablement diminué".

La ville d'Asbestos verrait ainsi les forces mises en présence beaucoup mieux équilibrées.

"Jamais, de conclure M. Fréchette, nous n'accepterons qu'Asbestos meurent par asphyxie lente, alors que les investissements du Québec iraient à faire mieux vivre Thetford Mines". "Nous n'en avons pas contre cette ville, mais nous voulons notre juste part".

La Johns-Manville

Encore quelques points EN LITIGE

ASBESTOS (YR) — Il reste encore quelques points en litige dans le conflit qui oppose la compagnie Johns-Manville, d'Asbestos, et ses employés, membres du Syndicat démocratique des techniciens en fibre et des employés de bureau de la J.-M.

Il y a eu rencontre avec le conciliateur désigné par les ministères du Travail et de la Main-d'Oeuvre du Québec, M. Yvon Forest, le 29 septembre 1981.

Selon M. O.L. Olney, représentant de la compagnie, il ne reste que quatre points à régler, après l'étude de l'hypothèse de règlement du conciliateur.

Dans un premier temps, la compagnie a fait savoir qu'elle se réserve le droit de changer les heures de travail de ses employés des bureaux et de ses techni-

ciens. Le syndicat exige que ces changements ne puissent être effectués sans son accord.

Le syndicat demande qu'un employé reconnu par un médecin comme n'étant plus apte à effectuer son travail puisse se servir de son ancienneté pour déplacer un autre employé, ceci sans diminution de son salaire. Sur ce point, la compagnie accepte que l'employé puisse changer de fonction, mais à condition que l'employé accepte le salaire de la fonction.

Au niveau des vacances, le syndicat demande que les bénéficiaires actuels de vacances, qui sont les mêmes que les cadres, soient maintenus et qu'ils obtiennent automatiquement toutes les améliorations que les employés-cadres pourraient obtenir.

La survie d'Asbestos

Un abcès à CREVER

CONGRES DE L'ASSOCIATION FORESTIERE DES CANTONS DE L'EST

LE 8 OCTOBRE - A MAGOG

PROGRAMME DES HOMMES

8:30 - Inscription à l'Hôtel de Ville de Magog

9:30 - Ouverture officielle du congrès. M. Sylvester Redmond, prés. A.F.C.D.

Allocutions: Son Honneur le Maire, Maurice Théroux-Magog

M. Georges Vaillancourt, m.a.n.

M. P.E. Pageau, prés. A.F. Québec

M. Michel Phillipon, prés. Ass. des Manufacturiers Bois Sciage

M. André Bachand m.p.

M. Roland Rodrigue, préfet du comté

M. Larne C. MacPherson, prés. du comté de Magog

10:00 - a) Lecture des minutes du dernier congrès

b) Lecture du rapport annuel. Lucien Bedard, ing., dir. ger. A.F.C.D.

c) Formation du comité des résolutions

d) Rapport du comité des nominations

Forum-Causerie: "LE REBOISEMENT EST-CE QUE CA VAUT LA PEINE D'EN FAIRE? EST-CE UN INVESTISSEMENT PAYANT OU NON?"

Animateur: Gilbert Paille, ing. I. dir. des recherches forestières C.I.P.

11:30 - Film forestier présenté par Forano

11:45 - Réception à tous les Maires, gracieuseté de M. Sylvester Redmond, président de Garage Redmond Inc.

12:00 - a) Dîner libre pour les hommes

b) Les dames sont reçues à un buffet au Club de Golf du mont Orford, gracieuseté de TEXACO CANADA L.T.E.E. HEWITT EQUIPEMENT L.T.E.E. Caterpillar KRUGER INC. Bromptonville. CLOUTIER RUSTIQUES L.G. INC., Stanstead (manufacturier, vente, fabrication)

P.M. 2:00 - Forum-Causerie: "L'ÉVALUATION MUNICIPALE, LA TAXATION DE VOTRE PLANTATION OU DE VOTRE LOT BOISÉ, EN ÉTES-VOUS SATISFAIT?"

Animateur: Jacques Gauthier, ing. I., évaluateur agréé Québec

3:30 - Forum-Causerie: "L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA LOI 125, EST-CE QUE CA VOUS DÉRANGENT?"

Animateur: Pierre Geoffroy, avocat et président du Comité de consultation de la région (Estrie)

4:30 - Rapport du comité des résolutions

5:00 - Temps libre

6:00 - Réception civique à tous les délégués à l'Hôtel de Ville de Magog

7:15 - Banquet à l'école polyvalente "La Ruche" 1250, boul. des Étudiants - Magog

N.B. Tirage de la scène mécanique et de plusieurs prix de présence (voyage en Floride, etc.)

PROGRAMME DES DAMES

8:30 - Inscription à l'Hôtel de Ville de Magog

9:30 - Ouverture officielle du Congrès. Hôtel de Ville de Magog (voir programme des hommes)

10:00 - Départ des dames en autobus de l'Hôtel de Ville de Magog pour visiter Mont Orford, etc.

10:45 - Arrivée au Club de Golf du mont Orford

11:00 - Buffet préparé pour les dames gracieuseté de S. Puzos, Sport et Yoga Eastman

12:15 - Buffet préparé pour les dames gracieuseté de TEXACO CANADA L.T.E.E. HEWITT EQUIPEMENT L.T.E.E. (Caterpillar), KRUGER INC. Bromptonville. CLOUTIER RUSTIQUES L.G. INC., Stanstead (manufacturier, vente, fabrication)

N.B. Prix de présence

P.M. 2:00 - Club de golf. Ambulance St-Jean

a) la reformation

b) la méthode de HEIMLEICH en cas d'étouffement

3:00 - Commentaires sur la préparation des "boussons" pour vos réceptions. L. Petrin - Magog

4:30 - Temps libre, retour en autobus à l'Hôtel de Ville ou Motel Cabana

6:00 - Réception civique à tous les délégués à l'Hôtel de Ville de Magog

7:15 - Banquet à l'école polyvalente "La Ruche" 1250, boul. des Étudiants - Magog

9:00 - Soirée récréative avec orchestre à proximité du Motel Cabana, à la salle "La Brise"

Aux membres de l'Association Forestière des Cantons de l'Est

La Cité de Magog sera très heureuse de vous accueillir le jeudi 8 octobre prochain à l'occasion de votre congrès annuel.

Magog, situé au carrefour des deux (2) plus importantes routes de l'Est du Québec, est une ville industrielle, commerciale et touristique particulièrement recherchée tant par les avantages qu'offre son centre urbain que par les attraits du Lac Memphrémagog.

En mon nom, en celui de mes collègues du conseil municipal ainsi qu'en celui de tous nos citoyens, nous souhaitons la plus cordiale bienvenue, aux membres d'une association aussi dynamique que la vôtre, qui accomplit un travail magnifique tant pour la conservation de la forêt que pour l'amélioration de l'environnement où l'arbre joue un grand rôle.

En espérant vous rencontrer durant ce congrès, je demeure,

Bien à vous,
MAURICE THÉROUX,
Maire de Magog



Voici le comité d'organisation du congrès de Magog. Dans l'ordre habituel (1ère rangée) nous remarquons M. JEAN-LOUIS DUPONT, Maire de Rock Island et personnalité très connue dans les comtés de Stanstead, Orford et Sherbrooke, M. LORNE C. MACPHERSON, président de MacPherson Inc. de Magog et président du comité d'organisation, M. LUCIEN BÉDARD, ing. for. et directeur-gérant de l'Association qui en sera à son 37ème congrès, MME YOLANDE TESSIER, co-présidente du comité des dames; (rangée arrière), M. MICHEL BERTRAND, ing. for. et assistant-gérant de l'Association, M. GILLES POULIOT, représentant O'Keefe de Magog, MME MICHELINE CHAMPOUX, co-présidente du comité des dames, M. ONIDE GAGNÉ, président de Onide Gagné Inc. de Magog et propriétaire de magnifiques plantations d'arbres de Noël et enfin M. MAURICE GAUTHIER, président de Gauthier & Tremblay de Coaticook spécialisée dans la production d'engrais chimiques.

Meilleurs vœux de succès au congrès de l'Association Forestière

Une industrie de chez-nous

ROBERT & ROBERT L.T.E.E.

RTE 249, St-François-Xavier de Brompton, Qué. SOB 2N0
Tél.: 845-2731

Membre de l'Association Forestière des Cantons de l'Est... nous vous donnons rendez-vous au Congrès annuel.

La solution rapide à votre prochaine construction...

LES

FERMES aux dimensions variées, vendues par

MacPHERSON LUMBER INC.

1400, rue Sherbrooke — Magog
Tél.: (819) 843-1121

PRODUITS FORESTIERS DOMTAR

- Une société qui estime qu'une bonne gestion forestière maintenant assure un rendement accru des ressources plus tard.
- Une société qui estime qu'une bonne gestion forestière aide la nature en gardant la forêt jeune, saine et verte.
- Une société qui n'extrait de la forêt que le volume de bois qui y pousse chaque année.
- Domtar, une société qui soutient l'action de l'Association forestière des Cantons de l'Est.

DOMTAR INC.

Meilleurs vœux aux organisateurs du Congrès!

HUNTING & FILS INC. SCIERIE

R.R. 2, Lennoxville
562-8202

gc GASTON CÔTÉ INC.

TOUT POUR LA CONSTRUCTION

Gaston Côté, ex-président de l'Association des Détaillants de Bois de la province.

1000 est, rue Galt - 569-9841 - Sherbrooke

Meilleurs vœux de succès au congrès de l'Association Forestière des Cantons de l'Est.

MARCEL LAUZON INC.

Bois de construction en gros

East Hereford — 819-844-2393 — Qué.
844-2383

Meilleurs vœux de succès...

Les Produits du bois Astell Inc.

Anciennement Viateur Pépin

LA PATRIE QUÉBEC

(819) 888-2466 JOB 1Y0

La forêt... source importante pour le progrès de la construction!

P.E. GIGUÈRE INC.

Commerçant de bois franc et de bois mou.

SOUTH DURHAM
(819) 858-2941
GIGUÈRE & MORIN INC.
ST-FELIX-DE-KINGSEY
(819) 848-2525

- Moulin à scie
- Bois préparé
- Copeaux (chips)
- Bois de dimensions variées
- Panneaux laminés en bois franc

VISITEZ NOTRE BOUTIQUE DE DÉCORATION

- TAPISSERIE
- PEINTURE
- PANNEAUX DE PREFINI
- MATÉRIAUX DE FINITION
- CERAMIQUE

MATÉRIAUX ORFORD INC.

Matériaux de construction

888, rue John, MAGOG, 843-5737

Succès au congrès de l'Association Forestière des Cantons de l'Est!

UNE INDUSTRIE DE PAPIER-JOURNAL ET DE PULPE QUI CONTRIBUE AU PROGRES DES CANTONS DE L'EST

KRUGER INC.

Bureau général et moulin à **Bromptonville, Qué.**

Des carnets de commande trop maigres et des réserves trop grosses

La mine CAREY Canada au repos pour une semaine

EAST-BROUGHTON (PS) — La compagnie minière d'amiante Carey Canada Inc. d'East-Broughton cessera complètement ses opérations au cours de la semaine du 18 au 24 octobre prochain s'il n'y a pas d'amélioration sensible dans le carnet de commande.

Tel est l'avis qu'ont reçu récemment les employés de cette compagnie qui éprouve certaines difficultés à écouler sa marchandise en raison de la conjoncture économique défavorable. Selon les renseignements obtenus, les entrepôts de la Carey contiendraient de 15.000 à 20.000 tonnes de marchandises invendues.

Le directeur du personnel à la Carey, M. Jules Légaré, a précisé à La Tribune que la décision finale, quant à

la fermeture ou non, sera prise seulement la semaine prochaine. Mais, selon lui, il semble bien que la cessation des opérations pour une semaine est inévitable.

Il s'agit du deuxième arrêt de la production depuis les derniers mois. Du 16 au 22 août dernier, la compagnie avait effectué un premier arrêt de travail, toujours pour les mêmes raisons.

C'est donc dire que plus de 350 em-

ployés seront affectés par cette décision, dont environ 300 travailleurs réguliers. Depuis 1979, la compagnie a considérablement diminué la cadence de ses opérations et, à cet effet, une centaine d'ouvriers ont été mis à pied d'une façon permanente.

Premier arrêt intermittent à la SAL

D'autre part, les quelque 1500 employés de la Société Asbestos Ltée (SAL) de la région de Thetford-Mines ne se sont pas présentés à l'ouvrage

hier matin en raison d'un autre arrêt de travail décrété par les dirigeants patronaux.

Le fléchissement de la demande mondiale pour la fibre d'amiante a

forcé la compagnie à prévoir des arrêts intermittents de production et, hier, débutait le premier d'une série de trois arrêts d'ici le 3 janvier prochain. En somme, les employés de la SAL ne travailleront que six semaines sur une possibilité de 13 semaines.

Réponse cinglante du syndicat minier de l'amiante

Michel Chartrand: un alarmiste

THETFORD-MINES (PS) — "Il faut être un alarmiste pour affirmer que l'industrie de l'amiante est finie du fait que ce produit est dangereux."

Tel est le commentaire émis par le président du plus important syndicat minier de l'amiante de la région de Thetford-Mines, M. Oliva Lemay, en réponse à l'un de ses confrères de la CSN, M. Michel Chartrand. Ce dernier a invité le gouvernement à cesser de faire miroiter de faux espoirs de relance pour se lancer dans des programmes de recyclages des travailleurs et il a demandé au mouvement ouvrier de se préoccuper davantage de la santé des travailleurs plutôt que des emplois.

En réponse au pessimisme de M. Chartrand, M. Lemay soutient que la difficulté vécue dans l'amiante n'est pas unique à cette industrie et que plusieurs autres sont présentement af-

fectées en raison de la conjoncture mondiale actuelle. "Plusieurs mines de fer sont présentement fermées et, pourtant, il n'ont pas été l'objet de mauvaises publicités dernièrement."



Selon M. Lemay, il ne faut pas faire un drame avec l'amiante qui constitue un produit nocif, au même titre que plusieurs autres. "En 1975, nous avons

voulu dénoncer l'inertie des gouvernements et des compagnies quant à l'application de normes acceptables pour protéger la santé des travailleurs." De préciser le président du syndicat CSN des quelque 1400 employés à l'heure de la Société Asbestos Ltée (SAL). Il reconnaît que l'amiante est un produit dangereux mais, dit-il, c'est parce qu'on n'a pas su travailler avec. D'ailleurs, de souligner M. Lemay, les travailleurs du textile sont sujets à une maladie industrielle et pourtant "personne ne se promène encore nue pour ne pas porter de textile."

Ce dernier affirme que l'utilisation de l'amiante est maintenant avantageuse du fait que ses utilisateurs connaissent sa toxicité ou sa nocivité, contrairement aux substituts dont les effets sont encore inconnus et qui seront peut-être plus néfastes. Il prend pour exemple l'encouragement des

gouvernements à utiliser la mousse isolante d'urée formaldéhyde et qui, aujourd'hui, cause de sérieux problèmes à plusieurs propriétaires de résidences.

Quant à la campagne de boycottage de l'amiante, M. Lemay soutient qu'elle pourrait rapidement se résorber si les États-Unis lancent prochainement leur programme d'armements. "Probablement qu'ils vont oublier que l'amiante est toxique."

En somme, pour M. Lemay, c'est être alarmiste que défendre la thèse de Michel Chartrand qui, soutient-il, parle en son nom personnel. Il rappelle que le Conseil confédéral de la CSN, qui est l'instance suprême entre les congrès, a envoyé le 23 septembre dernier un télégramme au Premier ministre Lévesque demandant la nationalisation immédiate de la SAL.

Poursuites contre le Progrès-Carroussel

THETFORD-MINES (PS) — Dans des déclarations respectives déposées à la Cour supérieure du district judiciaire de Frontenac, deux personnalités avantageusement connues à Thetford-Mines réclament une somme totale de 115.000 \$ conjointement et solidairement à Les Éditions de Thetford Inc., propriétaire et éditeur de l'hebdomadaire le Progrès-Carroussel, et à son président, M. Georges Laroche.

Ces deux requêtes font suite à la publication d'articles parus les 16 et 30 juin ainsi que le 14 juillet derniers et mettant notamment en cause MM. Michel Cyr et Pierre Paradis, membres du Conseil d'administration de la Caisse d'entraide économique de l'amiante et de certaines autres entreprises, dont la compagnie à capital risque, Poly-Actions Inc.

Dans ces trois éditions, MM Cyr et Paradis soutiennent que les défendeurs ont délibérément publié des affirmations fausses et trompeuses en laissant entendre qu'ils avaient profité de leurs fonctions respectives de

président et secrétaire de la Caisse d'entraide pour consentir des avantages financiers à certaines autres corporations au sein desquelles ils agissent. En outre, MM. Cyr et Paradis réclament l'affirmation voulant qu'ils aient incité les gens à cesser de faire affaires avec le Progrès-Carroussel, d'autant plus que l'hebdo a laissé entendre au public qu'ils étaient des coupables qui se servaient d'honnêtes gens pour perpétuer leurs crimes.

N'ayant obtenu aucune réponse positive quant à une mise en demeure de rétractation, MM. Cyr et Paradis ont donc décidé de déposer des requêtes respectives. Ainsi, M. Cyr réclame une somme de 65.000 \$, soit 50.000 \$ pour atteinte à sa réputation, 5.000 \$ pour préjudice moral et inconvenients, 10.000 \$ pour dommages exemplaires tel que prévu à la Charte des droits et libertés de la personne. Pour sa part, M. Paradis réclame 50.000 \$, soit 40.000 \$ pour atteinte à sa réputation et à son intégrité et 10.000 \$ pour préjudice moral, troubles et ennuis.

Warwick Téléphone en quête d'une hausse de tarifs de 100 pour cent

WARWICK (DG) — La Compagnie Warwick Téléphone, qui n'a pas augmenté ses tarifs depuis cinq ans, a déposé une requête à la Régie des services publics pour majorer ses taux de 100 pour cent.

L'audition publique de la requête sera entendue à l'hôtel de ville de Warwick, le 20 octobre prochain. Les abonnés des 7 municipalités desservies par la Warwick Téléphone pourront alors déposer.

Résidentiel et commercial

Selon les chiffres communiqués, la Compagnie Warwick Téléphone souhaiterait doubler le coût de l'abonnement mensuel tant dans le secteur résidentiel que commercial. Les frais d'installation suivraient la même tendance.

En effet, au cours de la conférence de presse la requérante a expliqué qu'elle demandait que le tarif pour une ligne d'affaires individuelles passe de \$13,10 à 25,55 et les frais de service de \$25,00 à \$54,00.

Au niveau des résidences la ligne

Un déficit en 1981

La requérante allègue également qu'après avoir réalisé un profit de \$61.851 en 1980 elle se voit confronter avec un déficit de \$ 19.491 en 1981 et de \$147.570 en 1982.

La requête ajoute que: "la requérante n'a pas échappé aux effets négatifs de l'inflation, elle a dû payer le prix nécessaire et toujours à la hausse pour les matériaux d'entretien et de capitalisation et a dû hausser d'une façon sensible le montant de la masse salariale afin d'assurer un revenu décent et intéressant pour tout son personnel et tout cela dans la poursuite d'une philosophie sociale bien légitime exprimée et défendue par la Régie, c'est-à-dire, le maintien de la qualité des services actuel".

C'est en vertu de la poursuite de cette philosophie, de mentionner MM. Gingras et Couture que la Warwick Téléphone doit investir plus de \$1.200.000 pour l'achat et le financement d'équipement qui contribueront au maintien d'un service de qualité dans les municipalités de Warwick ville et canton, Kingsley-Falls, Ste-Elizabeth, St-Albert, St-Valère, St-Samuel ainsi qu'à certains endroits de villégiature.

Comparaison

La Compagnie Warwick Téléphone signale également, dans la conclusion de sa requête, que les hausses tarifaires demandées se comparent à celles de Bell Canada pour la région de Victoriaville et de Télébec Inc pour la région d'Arthabaska.

Au cours de cette même conférence de presse M. Gingras a précisé que les quelques 3.000 abonnés de la Warwick Téléphone ont été avisés, par le biais de leur dernier compte, de la requête en augmentation de tarif déposée par la compagnie.

"Si on se fie au très petit nombre d'appels de protestations que nous avons reçu nous pouvons en déduire que les abonnés ont compris que notre demande était parfaitement justifiée compte tenu du fait que nous avons administré sans augmentation de tarifs depuis cinq ans" de conclure le notaire Raymond-Pierre Gingras.



individuelle qui coûte présentement \$5,85 serait portée à \$9,15; la ligne à deux abonnés de \$4,80 à \$7,50 et la ligne à postes groupés de \$4,30 à \$6,70. Les frais de service seraient pour leur part haussés de \$15,00 à \$33,00.

Dans sa requête la Compagnie Warwick Téléphone souligne que les tarifs présentement en vigueur sur son territoire sont ceux qui ont été approuvés par la Régie des services publics le 19 novembre 1976. Depuis ce temps, il n'y a eu aucune hausse tarifaire malgré l'augmentation importante et générale des coûts économiques.

La Warwick Téléphone mentionne qu'elle est consciente: "que l'augmentation de ses taux en 1976 reflétaient des taux justes et raisonnables tant pour les abonnés que pour l'entreprise et que le tout était nécessaire pour permettre à la compagnie de continuer à fournir un service de qualité.

Quatre personnes pauvres volées vraisemblablement par erreur

DRUMMONDVILLE — Quatre personnes pauvres, visiblement sans argent ni biens importants, ont été la cible d'une attaque en règle aux petites heures hier matin par deux individus qui ont vraisemblablement commis une grossière erreur.

En effet, un vol qualifié s'est produit dans leur modeste logis de la rue de l'église de St-Eugène de Drum-

mond par deux cagoulauds qui avaient été sans doute mal informés. Il était minuit et demie quand deux

3000\$ pour des importations illégales

DRUMMONDVILLE — A la suite d'une affaire qui traînait en cour pour différentes raisons depuis près de quatre ans, un homme d'affaires de Drummondville, M. Guy-Emile Collin, 34 ans, a été condamné hier à 3000\$

Canada, sans que les frais de douanes n'aient été payés.

Il s'agissait de revues, de films et de jeux de cartes qui avaient été mis en vente au détail à Drummondville et dont la valeur totale était d'environ 13.000\$, articles contenus dans plusieurs caisses en carton. Au moment de rendre la sentence, le juge a ordonné la confiscation des objets saisis à cette occasion.



d'amende, comprenant deux amendes maximales de 1000\$ et deux amendes moyennes de 500\$. La peine minimale est de 200\$.

Collin s'est reconnu coupable devant le juge André Bilodeau de la Cour des Sessions d'avoir été trouvé illégalement en possession de marchandises américaines importées au

La Couronne, représentée par Me Jean-Pierre Hinse, a fait valoir qu'une sentence maximale devait être imposée à Collin, parce qu'il avait des antécédents judiciaires de semblable nature et qu'il était en possession de valeurs importantes.

La défense, représentée par Me Raymond Daoust de Montréal, n'a fait que peu de représentations après le plaidoyer de culpabilité de l'accusé.

L'enquête sur cette affaire, qui avait fait beaucoup de bruit à l'époque, a été réalisée par la Gendarmerie Royale de Drummondville à la suite de diverses perquisitions dans la ville et la région.

individus masqués, laissant croire qu'ils portaient une arme, sont entrés dans la maison où vivent trois membres de la famille Marcoux et un chambreur dont l'identité n'a pas été divulguée. Ils criaient et bousculaient le chambreur: "C'est un hold-up, on veut ton argent, on sait que t'en as". Durant ce temps, les membres de la famille Marcoux arrivaient sur les lieux par l'escalier et les deux présumés malfaiteurs les firent remonter à l'étage. Le chambreur profita de l'occasion pour se sauver dehors en caleçons et se rendait chez des voisins appeler la police.

En tout et partout, les malfaiteurs ont réussi à faire main basse sur une centaine de dollars. Tant le chambreur que les occupants de la maison, tous sont des gens modestes, sans biens considérables.

Opération 100

Aussitôt alertée, la SQ de Drummondville lançait une opération de blocage de routes, appelée Opération 100, et la SQ de Sorel arrêta quelques minutes plus tard trois individus et retrouva les cagoules. Hier après-midi, les suspects étaient conduits devant le juge de paix Jean-Noël Shooner au palais de justice de Drummondville pour être mis en accusation relativement à cette affaire. Ce sont Robert et Normand Fontaine, deux frères dans la vingtaine, de St-Guil-laume, de Bagot qui sont accusés de vol qualifié, et de Daniel Richer de St-Guil-laume, accusé de complicité après le fait.

Tous trois sont détenus et subiront

leur enquête en cautionnement demain mercredi devant le juge André Bilodeau.

En plus des deux détachements de la SQ, l'enquête a été complétée par le Bureau des Enquêtes criminelles du Cap de la Madeleine.

Le maire dans un état satisfaisant



DRUMMONDVILLE (RJ) — Le maire de Drummondville, M. Philippe Bernier, repose aujourd'hui dans un état jugé satisfaisant au département des soins intensifs de l'hôpital Ste-Croix, après avoir subi jeudi soir dernier une délicate intervention chirurgicale.

M. Bernier, qui est âgé de 68 ans, est entré d'urgence à l'hôpital mercredi dernier en raison de sérieux troubles intestinaux causés par une hernie diaphragmatique.

L'intervention, réalisée par le docteur Pierre Montpetit de Drummondville, a été suivie d'une période critique de 72 heures que M. Bernier a bien passée, mais sa pression artérielle est demeurée basse.

M. Bernier est toujours sous étroite surveillance et devra demeurer à l'hôpital pendant plusieurs jours encore.

1.2 million \$ pour moderniser la compagnie Warwick Téléphone

WARWICK (DG) — La compagnie de téléphone de Warwick devra investir 1.243.805\$ au cours des deux prochaines années pour moderniser son équipement et desservir adéquatement les quelques 3.000 abonnés qui résident sur son territoire.

Au cours d'une conférence de presse qui avait lieu au bureau d'affaires de la compagnie à Warwick, MM. Raymond Pierre Gingras et Luc Couture, ont expliqué que ces investissements étaient rendus nécessaires par le fait que le fournisseur a avisé la Warwick téléphone qu'il ne produisait plus l'ancien type d'équipement.

Face à cette situation la Warwick Téléphone a commandé à la Régie une étude technologique globale pour l'ensemble du réseau formé par les municipalités de Warwick, du Canton de Warwick, Kingsley-Falls, Ste-Elizabeth, St-Albert, St-Valère et St-Samuel.

La Régie a finalement donné son accord au projet d'installer un commutateur numérique à Warwick et des unités éloignées de commutation

à Kingsley Falls. L'acquisition du nouveau système à la T.R.W. Vidar coû-

tera 439.876\$ abstraction faite des taux d'intérêts pour le financement.

150 suggestions de noms pour le Centre intermunicipal

VICTORIANVILLE (DG) — La population des municipalités de St-Christophe, Ste-Victoire, Arthabaska et Victoriaville a réagi avec intérêt à l'invitation de la Régie intermunicipale des Bois-Francs en formulant quelques 150 suggestions de noms pour le nouveau Centre intermunicipal dont l'inauguration officielle aura lieu les 17 et 18 octobre prochain.

Un jury de sélection composé de cinq personnes siègera au cours des prochains jours et formulera à la Régie intermunicipale une ou deux recommandations de noms conformément

aux critères établis dans les règlements du concours.

Le dévoilement officiel du nom retenu aura lieu dans le cadre d'une cérémonie protocolaire dimanche le 18 octobre à compter de 13 h 30.

Le programme officiel d'activités sera divulgué dans les prochains jours, mais on sait déjà qu'un nombre des activités figureront une soirée populaire, diverses compétitions de haut calibre en ballon-panier, soccer, handball et hockey ainsi que des spectacles de patinage artistique et du sauts de barils.

De plus, une messe concélébrée par les curés des six paroisses concernées prendra place le dimanche matin à compter de 10 h 30. La thématique de cette cérémonie religieuse sera précisée lors d'une prochaine conférence de presse.

Enfin, diverses expositions occuperont les hall d'entrées et les salles adjacentes pour cette circonstance tout à fait spéciale.

Les organisateurs de la fête d'inauguration invitent donc la population à réserver leur fin de semaine pour venir participer aux festivités des 17 et 18 octobre.

FM 106,1 CMO "LA RADIO ACTIVE DE L'ESTRIE" CMO "LA RADIO ACTIVE DE L'ESTRIE" CMO "LA RADIO ACTIVE DE L'ESTRIE" CMO "LA RADIO ACTIVE DE L'ESTRIE" CMO "LA RADIO ACTIVE DE L'ESTRIE" CMO "LA RADIO ACTIVE DE L'ESTRIE"

SUPER MARCHÉ DUNANT

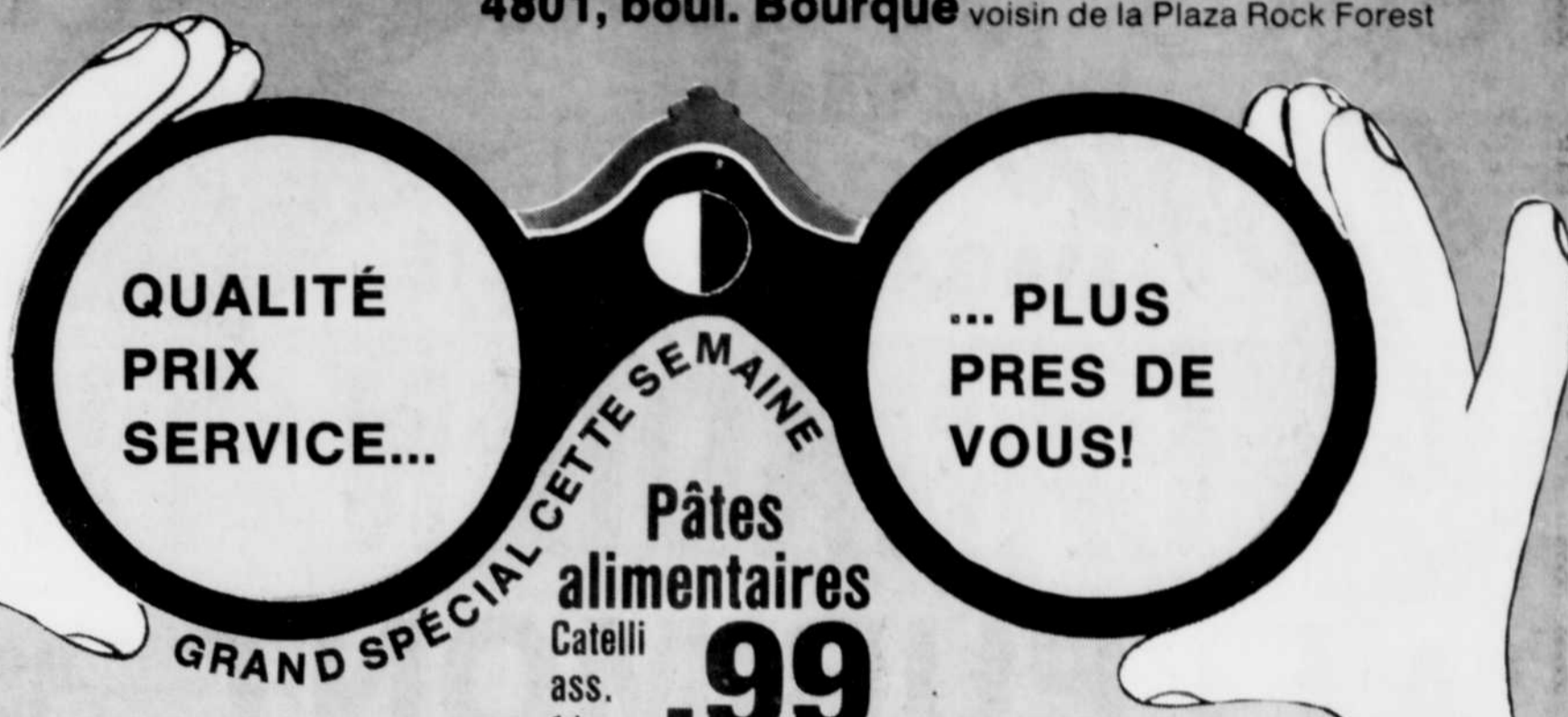
QUARTIER OUEST

1541 Carrefour Dunant
Sherbrooke

AU
COEUR
DE
LA
RÉGION

SUPER MARCHÉ RAYMOND

4801, boul. Bourque voisin de la Plaza Rock Forest



Pâtes alimentaires
Catelli
ass.
1 kg **.99**

VIANDE... VIANDE... VIANDE...

Dindes utilité, 6 à 12 lb congelées lb .98	2 ¹⁶ kg	Jambon dans la fesse P.A.M. L'Estrie 4 à 5 lb, un bout ou l'autre lb 1⁴⁸	3 ²⁶ kg	Bacon genre Hôtel L'Estrie lb 1⁴⁸	
Dindes au jus Flamingo congelées, 6 à 16 lb lb 1¹⁸	2 ⁶⁰ kg	Coupe du centre lb 1⁹⁸	4 ³⁶ kg	3 ²⁶ kg	

ÉPICERIE... ÉPICERIE... ÉPICERIE... ÉPICERIE

Biscuits soda salés — Christie 450 g. .99	Patates chips Dulac boîte 200 gr. 1¹⁹	Viande à sandwich Klik 340 gr. 1³⁹
Café moulu Chase & Sanborn 454 g. 2⁵⁹	Liqueurs Pepsi-Cola 750 ml. carton de 6 2⁵⁹	Essuie-tout Royal paquet de 2 1²⁵
Sauce spaghetti viande — Catelli 28 on. 1⁴⁸	Brevages F.B.I. ass. 64 on. .99	Papier-toilette Royal paquet de 8 2⁷⁸
Pêches Libby's 28 on 1⁰⁹	Café instantané Maxwell House 10 on. 4⁸⁹	Fromage Kraft Cheez Whiz 500 gr. 2²⁹
Papier-mouchoirs Royal boîte 100 feuilles .68	Tomates Aylmer 19 on .69	Pâte à dents Crest 100 ml 1¹⁹

BIERE
VIN
CIDRE

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités

SERVICE
DE
LIVRAISON

Nous ne sommes pas responsables des erreurs d'impression.

Produits surgelés

Jus d'orange Kent 12 1/2 on. .83	Chaussons ass. Pepperidge Farm 10 1/2 on. .99
Dîner ass. Swanson 11 1/2 on. 1³⁹	Patates frites Valley Farm cello 2 lb .49

Fruits et légumes

Raisin bleu Ontario no. 1 panier 2 pintes .98	Prunes Calseman 4x5 U.S.A. no 1 lb .49	Atocas frais Qué. no 1 cello lb ch. .79
Poires Bartlett U.S.A. no 1 lb .49	Carottes Qué. no 1 cello 5 lb ch. .69	Choux verts Qué. no 1 grosneur 16 ch. .39

Pâtés ass. Canadien 6 pouces .99	Pizza toute garnie Canadien 6 pouces .79	Pâté Canadien 8 pouces 1⁹⁹
---	---	--

PÂTISSERIE
CUITE
SUR LES
LIEUX

Prix en vigueur du 6 au 10 octobre 1981
Pour plusieurs autres spéciaux, voyez les pages de Nutri-Plus dans La Tribune du 7 octobre 1981.

Nouveau MAGASIN ASSOCIÉ CANADIAN TIRE



A FLEURIMONT

1645 King est,
Fleurimont



Rénauld Belisle, propriétaire

Citoyen de Fleurimont et natif de Windsor Mills, M. Belisle possède 20 ans d'expérience dans la vente au détail, dont 10 au service de Canadian Tire à titre de gérant de magasin à St-Léonard, Montréal. Depuis 5 ans, il était propriétaire à Matane en Gaspésie et maintenant, M. Belisle devient le propriétaire du nouveau Canadian Tire à Fleurimont.



Pierre Bouchard, gérant

Faisant partie de l'équipe Canadian Tire depuis plusieurs années, et spécialement formé pour le domaine des relations publiques et administratives, M. Bouchard est le gérant du nouveau Canadian Tire à Fleurimont.

Les propriétaires du nouveau magasin Canadian Tire sont heureux de l'implantation de leur commerce dans la région de Fleurimont, tout comme ils sont fiers de faire partie de la grande chaîne de magasins Canadian Tire. La famille Canadian Tire compte 355 magasins d'un océan à l'autre,

issus de capitaux à 100% canadiens, et présentant des gestions indépendantes. Le propriétaire, un gars de la région, en la personne de M. Rénauld Bélisle, vous assure un service et une garantie respectées dans tous les magasins à travers le pays.



Canadian Tire de Fleurimont compte à son service 42 employés, qui forment une équipe gagnante. Ces employés, à temps plein ou partiel, totaliseront une masse salariale de \$300,000.00 dès la première année. Vous reconnaîtrez certainement des visages connus, car tous sont issus de la région de Fleurimont, Sherbrooke et des environs. Tous vous assurent d'un service hors-pair.



Les sportifs seront comblés au Canadian Tire de Fleurimont. Que ce soit dans le domaine du hockey, de la motoneige, de la chasse, de la pêche, du racquetball, du tennis ou du camping, etc., vous trouverez des marques connues et une garantie sans précédent.



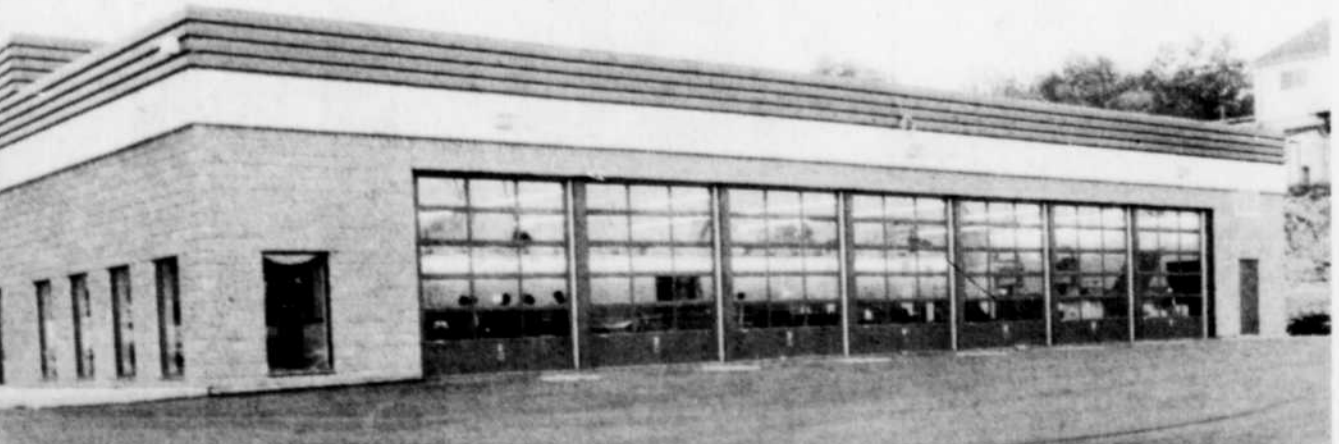
P.S. Ces spéciaux sont valables au Canadian Tire de Fleurimont seulement.

L'automobiliste sera comblé chez Canadian Tire puisqu'il lui est offert tout un éventail de pièces, batteries, pneus de marques réputées au Canada, et que la garantie est des plus complètes. A ce sujet, Canadian Tire est à l'avant-garde en offrant une garantie de 5 ans sur les pneus couvrant les hasards de la route et les défauts de fabrication.



Pour les nombreux spéciaux d'ouverture, surveillez la circulaire Canadian Tire, Fleurimont, qui sera distribuée dans toute la région, les 6 et 7 octobre 1981.

Canadian Tire est fier d'offrir aux bricoleurs plus de 5000 articles de quincaillerie, dans des marques connues, telles que: Black & Decker, Rockwell, Husky. De plus, Canadian Tire n'a pas oublié la maîtresse de maison puisqu'elle peut choisir ses accessoires de cuisine, de ménage, et de salle de bains, parmi des produits de qualité à prix intéressants.



Et pour votre auto, Canadian Tire met à votre disposition sept grands quais des plus modernes au Canada. Vous pourrez y faire exécuter: mise au point, alignement, mécanique générale ou tout simplement une vérification. Pour informations et rendez-vous, s'adresser au gérant de service Gérald Maher en composant 566-5991. Votre satisfaction est assurée.